

Priorité à la lutte contre le chômage de longue durée

17 octobre 2013



Le niveau du chômage et sa durée atteignent des records en France. Près de cinq millions de travailleurs recherchent aujourd'hui un emploi. Malheureusement, selon la boutade de général de Gaulle, «*des chercheurs qui cherchent on en trouve mais des chercheurs qui trouvent on en cherche* ». En effet, la durée moyenne d'inscription à Pôle emploi a grimpé de plus de 100 jours en quatre ans jusqu'à frôler 500 jours en juillet dernier. Tandis que le nombre de chômeurs de longue durée a doublé, de même que le nombre de chômeurs de plus de 50 ans qui forment le gros des bataillons de chômeurs de longue durée. Or, plus le chômage dure, plus la chance de retrouver un emploi s'éloigne. Concrètement, il y a un découragement progressif du chômeur lorsque ses efforts demeurent infructueux tandis qu'un CV à trous rebute les recruteurs qui croulent sous les candidatures.

Le chômage de longue durée constitue un handicap sur le marché du travail. Pour preuve, depuis trente ans le nombre de chômeurs de longue durée est resté stable autour du million alors que le chômage total variait fortement à la hausse comme à la baisse. Si les politiques de l'emploi ont d'abord essayé d'exfiltrer les chômeurs âgés vers des retraites anticipées, le recul de l'âge de départ à la retraite nécessite une politique forte et déterminée en faveur des chômeurs de longue durée. Des dispositifs déjà existants peuvent inspirer cet engagement.

Tout d'abord, la priorité à l'embauche des chômeurs de longue durée doit trouver une traduction concrète dans les entreprises. D'un côté, il s'agirait d'aider les employeurs qui prennent en charge des formations pour des chômeurs longtemps éloignés de l'emploi. Qui mieux que les entreprises peuvent savoir qu'elles seront les formations adaptées à leurs besoins ? De l'autre, ces aides seraient financées par des pénalités pesant sur les employeurs qui ne font pas l'effort de recruter les personnes les plus éloignées de l'emploi, par exemple en réduisant les allègements de cotisations patronales. Si seulement 5% des 25 millions d'embauches en contrat à durée indéterminée ou déterminée réalisées chaque année étaient réservées aux chômeurs de longue durée, ces derniers disparaîtraient théoriquement au bout d'une seule année.

Évidemment, le chômage ne disparaîtra pas par magie. Dans un premier temps, la mesure revient à partager le travail par rotation entre les chômeurs. Mais l'emploi n'est pas un gâteau de taille fixe à se partager. En augmentant l'insertion dans l'emploi, mal appelé « employabilité », on augmente aussi la richesse nationale donc l'emploi total à plus long terme. L'existence de postes de travail n'est pas déterminée dans un monde abstrait et extérieur mais par les travailleurs-consommateurs eux-mêmes.

Un second outil complémentaire aurait pour vocation à éviter que la contrainte ne pèse pas sur les seules entreprises. En effet, l'Etat et l'ensemble des administrations publiques doivent se montrer exemplaires d'un point de vue tant fonctionnel qu'éthique. Pour respecter le droit au travail, reconnu par la Constitution française depuis 1946, les pouvoirs publics devraient avoir l'obligation de proposer un emploi d'utilité collective aux allocataires de minima sociaux au chômage.

Les services publics en manque de personnel sont légion en période de disette budgétaire. Il suffit pour s'en convaincre de passer le seuil d'un hôpital, d'une préfecture ou d'une école. Évidemment, il ne s'agit pas de remplacer les fonctionnaires mais d'améliorer le service rendu aux usagers à travers des postes d'accueils, d'accompagnement et d'accélération du traitement des dossiers. Du côté des allocataires, on cesserait de les stigmatiser comme des assistés sans pour autant les forcer à accepter des emplois non adaptés à leur profil. Les incitations financières à la reprise d'emploi, privilégiées jusqu'à présent à travers la prime pour l'emploi et le revenu de solidarité active, ont montré leurs limites. Car ce n'est pas par calcul que l'on vit avec moins de 500 euros par mois. En effet, le nombre d'allocataires du RMI avait fortement baissé lorsque le chômage diminuait en 2007.

Le recours aux chômeurs allocataires de minima sociaux pourrait être collectivement bénéfique sans dégrader les comptes publics. Les employeurs publics n'auraient à leur charge que l'intéressement à la reprise d'emploi accordée aux allocataires du revenu de solidarité active, dénommé RSA activité. Par exemple, il faut ajouter 270 euros nets par mois au RSA déjà versé pour un emploi à mi-temps payé au SMIC. Ce

Le système d'emploi public est bien plus économique que les 20 milliards d'euros de « crédit d'impôt compétitivité emploi » (CICE) aux entreprises qui pourraient créer 150.000 à 300.000 emplois, soit un coût par nouvel emploi créé totalement ahurissant, entre 67.000 euros et 133.000 euros. En réalité, ce crédit d'impôt représente un effet d'aubaine pour les entreprises alors que l'utilité collective dégagée par les emplois publics serait grande tant du point de vue des usagers-contribuables que pour les intéressés eux-mêmes qui bénéficieraient enfin d'une garantie d'insertion dans l'emploi.

La bataille de l'emploi ne doit pas se limiter à viser un modeste retour à 7% de taux de chômage d'avant crise qui ne bénéficierait qu'aux chômeurs les moins éloignés de l'emploi. Il faut briser ce seuil et s'attaquer au chômage structurel dans lequel sont pris au piège les chômeurs découragés, à qui on voudrait faire croire qu'ils sont inemployables. Il en va non seulement de l'intérêt économique de la France mais aussi de la cohésion de la société française.

Lire l'article sur le [Huffington Post](#).

Photo / Pôle emploi de Versailles

Emplacement :

[Accueil](#) > [Articles](#) > [Points de vue](#) >

Adresse de cet article : <https://www.inequalitywatch.eu/Priorite-a-la-lutte-contre-le-chomage-de-longue-duree>